



COMMISSION EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, 17 juillet 2012

Création d'emplois: l'instrument de microfinancement Progress, un atout pour les entrepreneurs de jeunes micro-entreprises

Selon le second rapport annuel, publié aujourd'hui, sur l'utilisation de l'instrument européen de microfinancement Progress, celui-ci s'est révélé être un outil efficace pour la création d'emplois, en particulier en aidant les entrepreneurs de jeunes micro-entreprises qui éprouvent des difficultés à obtenir des financements auprès de sources plus traditionnelles. Grâce à cet instrument, vingt organismes de microfinancement dans l'ensemble de l'Union européenne ont reçu des garanties ou des fonds (sous la forme d'emprunts ou de prises de participation) d'une valeur de 170 millions d'euros pour les deux à trois prochaines années, ce qui facilitera leurs activités de prêt aux candidats micro-entrepreneurs.

Le commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'intégration, M. László Andor, a commenté les conclusions du rapport en ces termes: «L'instrument de microfinancement Progress est, de toute évidence, un outil efficace à la fois pour les organismes de microfinancement et les nouveaux entrepreneurs. En facilitant l'accès, en particulier des personnes défavorisées, au microfinancement pour créer des emplois, l'instrument de microfinancement Progress s'est révélé être un important outil d'investissement social, et il convient de le conserver.»

L'instrument, lancé conjointement avec le Groupe de la Banque européenne d'investissement à la fin de l'année 2010, aide les fournisseurs de microcrédit sélectionnés par le Fonds européen d'investissement (FEI) à gonfler leur volume de microcrédits. Il incite également à aider les groupes cibles "à risques", par exemple les jeunes qui ne peuvent pas réunir de garanties suffisantes pour obtenir un prêt bancaire classique.

La Commission européenne entend continuer à soutenir l'instrument de microfinancement au cours de la prochaine période de financement, dans le cadre du programme de l'UE pour le changement social et l'innovation sociale (PCSI – Voir [IP/11/1159](#) et [MEMO/11/663](#)). L'instrument proposé couvre également le renforcement des capacités pour les institutions de microfinancement. À l'instar de l'instrument de microfinancement Progress, le PCSI sera complémentaire des politiques d'entrepreneuriat inclusif du Fonds social européen, qui peut, entre autres, financer des services de développement d'entreprises qui aident les jeunes pousses à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Contexte

L'instrument européen de microfinancement Progress a été lancé en 2010; en facilitant l'accès au financement, il aide les personnes qui ont des difficultés à obtenir un prêt pour créer ou développer leur propre entreprise. Il fournit des garanties et des instruments financés aux intermédiaires spécialistes du microfinancement. L'initiative est financée à hauteur de 203 millions EUR par la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour la période de programmation 2010-2013.

Cet instrument vise à augmenter l'accès au financement des micro-entrepreneurs et, notamment, des travailleurs indépendants. Sans pour autant s'y restreindre, il vise en particulier les groupes dont l'accès au marché classique du crédit est limité. Il n'en est pas moins ouvert à d'autres catégories de personnes: femmes, jeunes, personnes appartenant à une minorité, entrepreneurs handicapés, exploitants individuels, etc.

Il accorde des prêts d'un montant maximal de 25 000 EUR et vise à mobiliser un volume total de crédits de 500 millions EUR pour 46 000 micro-emprunteurs dans l'ensemble de l'Europe jusqu'en 2019. Le Fonds européen d'investissement (FEI) gère l'instrument de microfinancement Progress au nom de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement et sélectionne, dans les États membres, les organismes de microcrédit auxquels les micro-emprunteurs pourront s'adresser pour obtenir des prêts. Les organismes de microcrédit peuvent être des banques privées ou publiques ou des institutions de microfinancement non bancaires opérant au niveau national, régional ou local.

Voici quelques exemples concrets de résultats obtenus avec l'instrument de microfinancement Progress:

- un jeune serveur de restaurant portugais qui avait exercé son métier pendant plusieurs années dans des conditions précaires a été en mesure d'ouvrir son propre restaurant dans le sud du Portugal grâce à un microcrédit de Millennium BCP, avec une garantie de microfinancement Progress;
- un couple de Roumains ayant perdu leur emploi dans une compagnie minière ont ouvert avec succès une exploitation agricole grâce à un microcrédit de Patria Credit;
- une Espagnole a pu ouvrir un salon de coiffure à Murcia grâce à un petit prêt de ICREF/Mare Nostrum et réintégrer ainsi le marché de l'emploi après une interruption de plusieurs années consacrée à l'éducation de ses enfants.

[Le programme pour le changement social et l'innovation sociale](#)

Le nouveau [programme de l'UE pour le changement social et l'innovation sociale](#) (PSCI) a été proposé par la Commission en octobre 2011 dans le cadre du [paquet législatif pour la politique de cohésion](#) pour la période 2014-2020. Le PSCI doit permettre d'étendre le soutien donné aux organismes de microcrédit au titre de l'actuel instrument de microfinancement européen Progress. Avec le [Fonds social européen](#) (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), ce programme forme le troisième pilier de l'initiative de l'Union européenne pour l'emploi et l'insertion sociale pour la période 2014-2020.

Le PSCI réunit trois programmes existants et étend leur champ d'application: Progress (programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale), EURES (services européens de l'emploi) et l'instrument européen de microfinancement Progress. Il permet à la Commission d'améliorer la cohérence de ses politiques et l'efficacité de ses instruments, qui poursuivent des objectifs communs, et contribue ainsi à l'application de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi.

Le PSCI comprend des investissements destinés au développement et à l'expansion d'entreprises sociales, par exemple des entreprises dont l'objectif premier est l'action sociale plutôt que l'optimisation des profits distribués aux propriétaires privés ou aux actionnaires. Le programme pour le changement social et l'innovation sociale soutient également la coordination des politiques, le partage des meilleures pratiques, le renforcement des capacités des organismes de microcrédit et l'évaluation de politiques novatrices, l'objectif étant de propager les mesures les plus efficaces avec l'appui du [FSE](#).

Informations complémentaires

Rapport annuel 2011 sur la mise en œuvre de l'instrument de microfinancement Progress:

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=7886&langId=en>

Informations sur l'instrument de microfinancement Progress (y compris la liste des organismes de microfinancement sélectionnés):

<http://ec.europa.eu/epmf>

Informations pour les organismes potentiels de microcrédit:

www.eif.org/progress

Voir aussi [MEMO/12/567](#)

Site web de M. László Andor:

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/andor/

Rejoignez László Andor sur Twitter: <http://twitter.com/laszloandoreu>

Pour recevoir gratuitement le bulletin d'information électronique de la Commission européenne sur l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion, inscrivez-vous sur:

<http://ec.europa.eu/social/e-newsletter>

Contacts :

[Jonathan Todd](#) (+32 2 299 41 07)

[Nadège Defrère](#) (+32 2 296 45 44)